



Location maison en indivision

Par Lionel63

Bonjour

Suite à mon divorce sous le régime de la communauté sans contrat de mariage mon ex épouse a donné sa part de la maison à nos enfants

Depuis je suis avec une autre personne et partage sa maison

Pour la mienne j'aurai voulu la louer, mes 3 enfants sont d'accord et me disent que j'en fais ce que je veux, que c'est la mienne. Comment dois-je faire et comment louer la maison qui est ce que je dois à mes enfants et dois-je leur donner une partie du loyer ?

Merci pour vos réponses

Cordialement Lionel

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vos enfants sont propriétaires en indivision avec vous.

Chacun des indivisaires doit recevoir une quote-part du loyer selon leur part de propriété, de même qu'ils devront assumer leur quote-part de frais, et chacun devra déclarer les revenus fonciers en conséquence.

Vous pouvez aussi confier la gestion locative à une agence qui fera les calculs pour vous.